



Projet pour l'Application de la Loi sur la Faune en Afrique

Pays	Multi-pays
Bénéficiaire	Eco Activists For Governance and Law Enforcement (EAGLE)
Montant total du projet	457 838 €
Montant de la subvention FFEM	120 000 € (26 %)
Partenaires financiers	Wildcat (337 838 €)
Durée du projet	12 mois
Signature de la convention	24 juillet 2015

Contexte

Le commerce illégal d'espèces sauvages occupe le 4ème rang du trafic illicite dans le monde, avec des bénéfices estimés à 19 milliards de dollars par an. L'actuel Secrétaire Général de l'ONU a décrit la lutte contre ce trafic comme étant un enjeu de protection de l'environnement et du patrimoine culturel de nombreux pays mais aussi de sécurité, de stabilité et d'économie.

Les fondateurs du réseau d'activistes EAGLE (Eco Activists for Governance & Law Enforcement) ont développé un modèle pour l'application de la loi sur la faune en d'Afrique. Fort de ses 13 ans d'expériences, EAGLE est désormais actif dans 10 pays d'Afrique (Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal et Togo) et a déjà permis l'arrestation de plus de 1 000 trafiquants dont la majorité a été condamnée à des peines de prison.

Objectifs

Ce projet propose de poursuivre les activités des membres du réseau dans 7 pays (Cameroun, Congo, Gabon, Sénégal, Guinée, Togo, Bénin) et de permettre de démarrer les activités dans deux pays additionnels choisis parmi la RDC, le Tchad, le Nigéria, le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Les critères de sélection sont l'importance du pays vis-à-vis du trafic de faune mais aussi la réactivité des autorités et des partenaires (société civile, ambassades).

Principales activités

Les principales réalisations du projet sont :

- Identifier 350 trafiquants de grands singes, d'ivoire, de peaux, d'écailles et autres produits de faunes illicites et produire des preuves flagrantes en cas de procès ;
- Faciliter l'arrestation des trafiquants de faune avec les forces de l'ordre et les agents des eaux et forêts ;
- Faciliter les poursuites en justice et s'assurer de l'exécution des décisions rendues ;
- Informer le public sur l'application effective de la loi sur la faune et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière de faune ;
- Répliquer le modèle EAGLE dans au moins deux pays additionnels de la Région.



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Pour en savoir plus

www.ffem.fr

Contact projet

Luc MATHOT

lucmathot@yahoo.fr